

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame BECIRSPAHIC et Madame MARQUESUZAA, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2303019	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M. Louis-Marie F. et Mme Clotilde B., épouse F., demandent au tribunal d'annuler la mise en demeure de scolarisation de leurs enfants, sous quinzaine, en date du 8 novembre 2023, émise par le directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Landes.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F. Louis-Marie Madame B. ép. F. Clotilde	Maître DE ARAUJO Virginie (Cour) Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
02)	DOSSIER N° 2301968	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Renvoi n° 2302003 de la CAA de Bordeaux - L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS DES HAUTES-PYRENEES (EPAS 65) demande au tribunal de condamner la société Suez Organique à lui verser la somme de 1 299 179,77 euros assortie des intérêts au taux légal à compter de la date d'introduction de la requête, avec capitalisation.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS DES HAUTES PYRÉNÉES	Maître LEPLAT Julien (Cour)
Défendeur	SAS SUEZ ORGANIQUE	Maître BRIAND Serge

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2402086	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	RENOI TA BORDEAUX - M. Romain S. et Mme Marie R. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus, opposé le 21 juin 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur fille Manon S..	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S. Romain Madame R. Marie	SELAS NAUSICA (Cour) SELAS NAUSICA (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
04)	DOSSIER N° 2301583	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M. Ben El Hadj K. demande au tribunal de condamner le centre hospitalier de la Côte Basque au versement d'indemnités en réparation des dommages subis suite à son intervention chirurgicale en date du 18 mai 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K. Ben El Hadj	SELARL D'AVOCATS COURTOIS (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Maître BARNABA Alexandrine (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE LA CÔTE BASQUE	NORMAND & ASSOCIES (Cour)
05)	DOSSIER N° 2301340	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La SAS AQUITAINE RENOVATION PEINTURE demande au tribunal la condamnation de l'office public de l'habitat du département des Landes (XL HABITAT) au versement de la somme de 70 358,96 euros en règlement des travaux réalisés et non contestés.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SELARL LAURA LAFON ES QUALITE MANDATAIRE JUDICIAIRE DE LA SAS AQUITAINE RENOVATION PEINTURE	Maître NADAUD Laurent (Cour)
Défendeur	XLHABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES LANDES	Maître HEYMANS Xavier

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2500213	RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Augustine E. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet née le 24 août 2024, du silence gardé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, sur sa demande de renouvellement de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E. Augustina	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
07)	DOSSIER N° 2500004	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	Mme Lamyae E., épouse A., demande au tribunal d'annuler la décision en date du 10 octobre 2024 prise par le préfet du Gers portant refus d'enregistrement de la demande de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E. ép. A. Lamyae	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	
08)	DOSSIER N° 2500005	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M. Mounir A. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 10 octobre 2024 prise par le préfet du Gers portant refus d'enregistrement de la demande de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. Mounir	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	

09 heures 30

09)	DOSSIER N° 2402188	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Johan C. et Mme Julica C. demandent au tribunal d'annuler la décision du 28 juin 2024, notifiée le 8 juillet 2024, par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 21 mai 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Adhara C..	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame C. ET C. Johan et Julica	Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
10)	DOSSIER N° 2402189	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Johan C. et Mme Julica C. demandent au tribunal d'annuler la décision du 28 juin 2024, notifiée le 8 juillet 2024, par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 21 mai 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Maïssa C.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame C. ET C. Johan et Julica	Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
11)	DOSSIER N° 2402443	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Christelle J. et M. Hubert P. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 19 juin 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Naru P.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame P. ET J. Hubert et Christelle	Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

09 heures 30

12)	DOSSIER N° 2402444	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Christelle J. et M. Hubert P. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 10 juin 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Soën P.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame P. ET J. Hubert et Christelle	Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
13)	DOSSIER N° 2500296	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Elisabetta A. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardé par le préfet de la Gironde, sur sa demande de délivrance d'un titre de voyage.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Elisabetta	Maître KIRIMOV Asmae (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, PRÉFECTURE DE LA GIRONDE	
14)	DOSSIER N° 2402075	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M. et Mme Nicolas B. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 12 juin 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur fille Colombe B. au titre de l'année 2024-2025.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame B. Nicolas	Monsieur et Madame B. Nicolas
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

09 heures 30

15)	DOSSIER N° 2402081	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M.et Mme Nicolas B. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 12 juin 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur fille Albane B. au titre de l'année 2024-2025.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame B. Nicolas	Monsieur et Madame B. Nicolas
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
16)	DOSSIER N° 2402082	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M.et Mme Nicolas B. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 12 juin 2024 à la demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur fille Clémence B. au titre de l'année 2024-2025.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame B. Nicolas	Monsieur et Madame B. Nicolas
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

Arrêté le 26/03/2026

Le président du tribunal